

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que la société Nexans Participations, représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Frédéric Vincent, a déclaré le 13 février 2004, avoir acquis le 15 janvier 2004, sur le marché de blocs, 77 000 actions Nexans Maroc, au prix unitaire de 140,00 dh, franchissant ainsi à la hausse le seuil de participation de 66,66% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, la société Nexans Participations détient 1 513 631 actions Nexans Maroc, soit 67,46% du capital de ladite société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement de seuil précité, la société Nexans Participations envisage de poursuivre ses achats sur la valeur concernée.

«Au cours de l'année 2003 et jusqu'en date du 15 janvier 2004, Nexans Participations a renforcé sa participation majoritaire dans Nexans Maroc, pour atteindre 67,46%. Ce niveau de participation est jugé satisfaisant par le groupe, qui ne peut exclure cependant de continuer à le renforcer en fonction notamment de l'évolution des conditions économiques.

Nexans Participations n'a pas aujourd'hui l'intention de modifier la structure, la direction ou les activités de la société ni d'en céder une partie.»

Contact CDVM :

Tel : 037 68 89 27

E-mail : information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières